**4ème Prix *Jean Cassaigne* des lycéens pour la solidarité internationale www.*prixjeancassaigne.org***

## réponse à l’appel à propositions 2022-2023.

A envoyer au plus tard le **18 février 2023** à « prix.jean-cassaigne@orange.fr »

* **Votre organisation :**
* Adresse :
* Statut juridique : reconnue d’intérêt général r d’utilité publique r autre r préciser : (*merci de fournir un document permettant d’en attester ; le statut d’association selon la loi 1901 n’est pas suffisant pour être éligible)*
* Domaines et zones d’activité au Sud :
* Budget 2021 :
* Nombre de salariés : Nombre de bénévoles :
* Nom et coordonnées du (de la) responsable de l’organisation :

 du (de la) responsable de la proposition s’il (elle) est différent(e) :

**Je soussigné(e)** (prénom, nom)**,** (directeur(rice)/président(e)/…) **de** (nom de l’organisation) **certifie que les informations mentionnées dans ce document sont conformes à la réalité.**

Signature : Date :

*La réponse ne doit pas excéder 5 pages en plus de celle-ci. Des documents déjà existants (rapports d’activités, d’évaluation, etc.) utiles à la compréhension de la proposition peuvent être joints à ce formulaire. Des renvois vers des sites internet peuvent être insérés dans le texte. Joindre le dernier rapport annuel ou indiquer le lien vers le site internet où il peut être téléchargé*

*Contactez Gilles Saint-Martin à* *prix.jean-cassaigne@orange.fr* *pour toute question sur cet appel à propositions.*

1. **Description des bénéficiaires de l’action au Sud**

Décrire la population visée en justifiant votre choix (Pourquoi cette population en particulier ? Qu’est-ce qui la rend particulièrement **vulnérable**) et citer les partenaires du Sud associés.

1. **Description de l’action**
2. **Motivation** préalable à l’action
3. Description des **activités qui ont été réalisées** et des partenaires qui ont été associés en précisant le rôle propre de l’organisation et de chaque partenaire, l’historique des activités, l’ensemble des moyens (humains, techniques, budgétaires, …) qui ont été affectés à la réalisation du programme d’activités.
4. Description des **résultats qui ont été obtenus** et des **changements qui sont observés**, positifs et négatifs en faisant référence aux priorités de l’appel 2023. Les propositions peuvent répondre à plusieurs thématiques. Une action n’ayant pas encore obtenu de résultats ou dont l’impact *ex post* ne peut être démontré n’est pas éligible.
5. **Eléments permettant d’évaluer l’impact déjà observé de cette action et les changements dont ont bénéficié les populations initialement ciblées**

Décrire le **chemin de l’impact[[1]](#footnote-1)** entre les activités qui ont été engagées (*input*s) et les changements qui sont observés (*outcomes*), le rôle des acteurs mobilisés, le lien de causalité entre changements et activités engagées, notamment par l’organisation. La comparaison des situations avant et après les activités engagées ou les évolutions observées dans une situation similaire mais qui n’a pas bénéficié de l’action de l’organisation peuvent aider à évaluer l’impact aujourd’hui de l’action engagée antérieurement. Il ne s’agit pas d’estimer *ex ante* l’impact plausible d’un projet qui n’est pas encore engagé ou qui a débuté très récemment. Ceux-ci ne sont pas éligibles, leur impact ne peut pas être encore observé.

1. **Suites envisagées dans les 3 années à venir ou justification de l’arrêt des activités de l’organisation**
1. Référence méthodologique : https://www.cirad.fr/nos-activites-notre-impact/notre-impact [↑](#footnote-ref-1)